

# Livret de Famille



modèle sécurisé adheteria

Berger  
Levrault

1306

Application du décret n° 74-449 du 15 mai 1974 modifié  
et de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2006 modifié

# Époux ou Père

Prénoms Gérard

Nom<sup>(2)</sup> ESTEVES

Né<sup>(3)</sup> le 17 septembre 1966  
à heures

ISSY LES MOULINEAUX (Hauts-de-Seine)

Fils<sup>(4)</sup> de<sup>(5)</sup> Manuel LOPES ESTEVES

et de<sup>(5)</sup> Joaquina OLIVEIRA DA COSTA RAMALHO

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°**

le<sup>(6)</sup>

Mentions marginales<sup>(7)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau<sup>(8)</sup>

Mariage célébré à LESIGNY (Seine-et-Marne)

le 05 septembre 2014

à 15

heures

Il a été déclaré<sup>(9)</sup>

qu'un contrat de mariage a été reçu le 03 juillet 2014 par Maître LE BRAS Christian, notaire à BRUNOY  
(Essonne)

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°** 48

Mentions marginales<sup>(7)</sup>

le 05 septembre 2014



(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1<sup>re</sup> partie : ..... 2<sup>re</sup> partie : ..... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par Me... , notaire à... ».

## Extrait de l'acte de naissance n°

Le 30 Janvier 2007.

à 21 heures 40.

est né(e) **Alexandre Emmanuel ESTEVES**.

81

du sexe **masculin** à **NOISY-LE-GRAND**  
Seine-Saint-Denis

(3)

reconnu(e)<sup>(4)</sup> le 7 décembre 2006 à  
la mairie de Lésigny (77)  
Par les père et mère.

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(5)</sup>

16 SEPT 2014



## Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(5)</sup>L'officier de l'état civil  
Sceau

## Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(3)</sup>L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Indiquer les Prénom et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénom et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>me</sup> partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation

(4) Maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le..., à...».

(5) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(6) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(7) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le..., » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ». 13

(1) **2ème ENFANT**Extrait de l'acte de naissance n° 1889Le 12 octobre 2012 à 17 heures 07est né(e) <sup>(2)</sup>Léo, Maxence, Victor**- ESTEVES -**du sexe **Masculin** à **Bry-sur-Marne**  
<sup>(val-de-Marne)</sup>reconnu(e) <sup>(4)</sup> le 24 septembre 2012 en  
la mairie de Lesigny (Seine-et-  
Marne) par ses père et mèreDélivré conforme aux registres, le 23 septembre 2014**Mentions marginales** <sup>(5)</sup>*L'officier de l'état civil**Sceau*  
*de légué*

Extrait de l'acte de décès n°

<sup>(6)</sup>

à

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales** <sup>(5)</sup>*L'officier de l'état civil**Sceau*

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>me</sup> partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(1) **ENFANT**

Extrait de l'acte de naissance n°

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures

est né(e) <sup>(2)</sup>

du sexe \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

<sup>(3)</sup>reconnu(e) <sup>(4)</sup> \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales** <sup>(5)</sup>*L'officier de l'état civil**Sceau*

Extrait de l'acte de décès n°

<sup>(6)</sup>

à

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales** <sup>(5)</sup>*L'officier de l'état civil**Sceau*

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».